

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (CAP AEPE)



Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un diplôme de niveau 3.

Durée de la formation :

10 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Avoir le CAP ou équivalent.
Être âgé de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation.
Disposer d'un employeur.



LA FORMATION

Contenu :

- La formation se répartit en 3 blocs de compétences :
- > **BC1** : Accompagner le développement du jeune enfant.
- > **BC2** : Exercer son activité en accueil collectif.
- > **BC3** : Exercer son activité en accueil individuel.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Petite Enfance, chaque blocs de compétences doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.



LE MÉTIER

L'Accompagnant Éducatif Petite Enfance intervient dans l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants. Il assure les soins quotidiens en portant une attention particulière à l'hygiène des enfants, notamment en réalisant leur toilette, en les changeant et en les accompagnant dans l'apprentissage de la propreté. Il gère les repas en veillant à leur équilibre et à leur adaptation. Il respecte les rythmes de sommeil et met en place un environnement calme et sécurisé.

Il participe activement à l'éveil et au développement des enfants en organisant des activités éducatives et ludiques favorisant leur développement moteur, cognitif et affectif. Il stimule leur autonomie et leur socialisation à travers des jeux et des interactions adaptées. Il observe chaque enfant afin d'identifier ses besoins spécifiques et de favoriser son épanouissement.

Il collabore avec les parents et les autres professionnels de la petite enfance en maintenant une communication bienveillante et transparente sur les besoins et les progrès de l'enfant.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et du soin.
- Répondre de manière fiable au bien-être, au confort et à la sécurité des enfants.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

L'Accompagnant Éducatif Petite Enfance peut travailler dans plusieurs types de structures. Il peut exercer en structures collectives comme les crèches, les haltes-garderies, les écoles maternelles ou encore les centres de loisirs. Il peut également travailler en milieu familial en tant qu'assistant maternel agréé ou garde d'enfants à domicile. Enfin, il peut intervenir dans le secteur hospitalier, notamment en maternités ou en services pédiatriques. Le travail peut s'effectuer en équipe avec d'autres professionnels de la petite enfance tels que les éducateurs de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture ou encore les enseignants.

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.



DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.



RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)



TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).



LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.



ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.



MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)



CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com